



Bruxelles, à l'avant-garde de la lutte contre la discrimination à l'embauche

Le projet d'ordonnance de Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Emploi, visant à lutter contre les discriminations à l'embauche est soumis au vote du Parlement bruxellois ce vendredi 13 octobre.

Cette ordonnance part d'un constat : le taux d'emploi des Bruxellois d'origine belge est bien plus élevé (71%) que celui des personnes d'origine étrangère (35%).

Concrètement, l'ordonnance autorisera, dès le 1^{er} janvier 2018, les inspecteurs régionaux de l'emploi à pratiquer des tests de situation ou du « mystery shopping » afin de contrôler le respect de la législation anti-discrimination par les employeurs bruxellois, publics et privés.

Les tests de situation consistent en l'envoi de deux CV identiques à l'exception du critère que l'on veut tester. Quant au « mystery shopping », il vise à vérifier par exemple qu'une entreprise de titres-services ou une agence d'intérim, n'accède pas aux demandes discriminantes d'un client.

Ces tests ne seront utilisés que si de fortes présomptions sont établies à l'égard d'employeurs bruxellois suite à différents éléments dont des signalements faits auprès d'UNIA, de l'Institut pour l'Egalité Femme-Homme ou du Guichet anti-discrimination d'Actiris.

« Je suis extrêmement fier de profiler Bruxelles dans le peloton de tête en matière de lutte contre les discriminations. Nous sommes les premiers à mettre en œuvre une mesure ambitieuse. C'est un combat d'avant-garde, un combat salutaire qui participe à renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble », déclare Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Emploi.

Contact Presse

Pauline Lorbat – 0485 89 47 45